



COMPTE RENDU N°54 REUNION DU CABINET DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois et le 13 avril à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières ;
- **Jean Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques.

L'ordre du jour comportait les points suivants.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 5 avril 2023.
2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 5 avril 2023 ;
3. Méthodologie d'organisation de la base des données primaires des plans, programmes et projets.
4. Examen du projet de liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023.
5. Point de l'exécution des décisions antérieures partiellement ou non encore exécutées.
6. Divers.
 - Echange sur les travaux de rédaction du rapport d'évaluation 2022.



1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 5 avril 2023. 5

Le compte rendu de la réunion du cabinet du 5 avril a été adopté en prenant en compte les amendements de forme et de fond apportés par le RPPR, le directeur du cabinet et les conseillers. Il sera archivé suivant la procédure établie.

2. Point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 5 avril 2023.

Le directeur du cabinet a présenté le point de l'exécution des décisions issues de la réunion du cabinet du 5 avril 2023.

A. Rappel des décisions de la réunion du 5 avril 2023

A.1. Poursuivre la rédaction du projet de rapport d'évaluation (2022).

A.2. Poursuivre la sélection des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023.

B. Exécution des décisions au 13 avril 2023

B.1. Les conseillers poursuivent, sous la supervision du directeur du cabinet, la rédaction de la 2^{ème} partie du rapport d'évaluation des programmes et projets de 2022.

B.2. La sélection des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023 se poursuit. Elle est inscrite à l'ordre du jour de la réunion de ce 13 avril 2023.

3. Méthodologie d'organisation de la base des données primaires des plans, programmes et projets.

Le RPPR a introduit l'examen de ce point en relevant que l'Assistant principal et le chargé d'études KAYA-KAYA avaient été commis à proposer l'organisation d'une base des données, Il se trouve que ces deux collaborateurs n'ont pas reçu préalablement des indications sur la nature des données à organiser et à stocker.

Il y a donc lieu de convenir d'une part, de l'étendue des plans, programmes et projets à considérer et d'autre part, du type des données ou d'informations à retenir.

Après échange sur les problématiques évoquées, il a été retenu que la base des données comportera principalement des informations sur :

- les plans et programmes d'ensemble antérieurs (en excluant les plans sectoriels) mis en œuvre depuis 1980. Il n'est pas exclus de remonter aux plans et programmes antérieurs à 1980.
- les projets suivis et évalués par le RPPR.

En ce qui est des plans et programmes, il sera question de retenir, notamment les données et informations relatives aux :

- principaux objectifs poursuivis ;
- principaux indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- moyens financiers inscrits et réellement dépensés ;
- résultats obtenus.

Les données et informations sur les projets suivis et évalués par le RPPR résulteront des fiches d'identification, des tableaux de bord ou à partir des rapports des missions de suivi et d'évaluation effectuées sur le terrain.

Ces précisions d'ordre méthodologique devraient permettre à l'Assistant principal et au chargé d'études de proposer les contours de la base des données, en étant bien édifiés sur la nature des informations à prendre en compte.

4. Examen du projet de liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023.

Le RPPR a conduit la poursuite de l'examen du projet de liste des programmes et projets à suivre et à évaluer en 2023. Il a notamment demandé de :

- classer les programmes et projets par nature au sein de chaque ministère ;
- classer les programmes et projets pas département ;
- regrouper les projets sélectionnés par objet, en les alignant les uns à la suite des autres par nature et/ou par localité;
- supprimer les mentions à l'origine des financements.



5. Point de l'exécution des décisions antérieures partiellement ou non encore exécutées.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux a présenté le point de l'exécution des décisions antérieures partiellement ou non encore exécutées.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR.

A.3. Créer la base des données primaire des plans, programmes et projets.

A.4. Transmettre au secrétariat général de la Présidence de la République le programme d'activités et le tableau des dépenses du RPPR pour l'année 2023.

B. Exécution des décisions

B.1. Le contrat d'acquisition du logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets est toujours dans les services du ministère de l'économie et des finances. Il sera soumis au ministre pour signature dès son retour de mission.

B.2. Le dossier d'appel d'offres pour la création du site web a été remis aux trois sociétés candidates sélectionnées. Un délai d'une semaine, à compter du 12 avril 2023, leur a été imparti pour le dépôt de leurs offres.

B.3. Un point relatif à l'organisation de la base des données primaires des plans, programmes et projets du RPPR est inscrit à l'ordre du jour de la réunion de ce 13 avril 2023.

B.4. Le programme d'activités et le tableau des dépenses du RPPR pour l'année 2023 ont été transmis au secrétariat général de la Présidence de la République.



6. Divers

Au titre des divers, le directeur du cabinet a fait un exposé sur la méthodologie et le plan proposés pour la poursuite de la rédaction du projet du rapport d'évaluation de 2022.

Il a indiqué que chaque équipe ayant effectué des visites de terrain a été instruite de reprendre la rédaction de ses conclusions afin de les adapter à la forme de la partie * II. "LES RESULTATS DE L'EVALUATION" du rapport.

Le conseiller aux politiques et programmes sociaux et lui-même se chargeront ensuite de compiler les différents apports pendant le week-end de sorte à soumettre une première version à un examen d'ensemble lundi 17 et mardi 18 avril 2023. Le premier rapport provisoire devra être soumis au RPPR avant le 20 avril 2023.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le RPPR a levé la séance à 16 heures 10 minutes.

Adopté le 26 avril 2026

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT